



Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Syndicat Mixte Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

Réf n°287/2017

**OBJET : Animation
DOCOB N200 :
Demande subvention**

Membres : 18

Présents votant : 5

Pouvoirs : 6

L'an deux mille dix sept, et le 8 décembre 2017

Le Comité Syndical Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze, dûment convoqué le 27 novembre 2017, s'est réuni au nombre prescrit par les statuts du syndicat à la Communauté de Communes du Clermontais.

PRESENTS votants :

- Madame Marie PASSIEUX, Conseillère départementale du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Monsieur Louis-Henri ALIX, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB,
- Monsieur Bernard COSTE, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Madame Laure ROBERT, déléguée de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Bernard GOUJON, délégué de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,

POUVOIRS

- Monsieur Jacques RIGAUD, conseiller départementale du canton de LODEVE,
- Monsieur Christophe MORGO, conseiller départemental du canton de MEZE,
- Monsieur Daniel VIALA, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Serge DIDELET, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Madame Joëlle GOUDAL, déléguée de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,
- Monsieur Jean LACOSTE, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB,

Le syndicat mixte est en charge de l'animation des deux sites Natura 2000 du Salagou et des Mines de Villeneuve.

Le site Natura 2000 du Salagou comprend le site classé du Salagou - Cirque de Mourèze, étendu au sud au Pic du Vissou, Cabrières et la plaine de Péret. Pour protéger les oiseaux et leurs habitats, le Syndicat a défini, dans un Document d'Objectifs (DoCob), validé en décembre 2010, des mesures de gestion.

Le site Natura 2000 des Mines de Villeneuve s'étend sur l'ensemble de la commune de Villeneuve, et inclut les anciennes mines, les bâtiments et le parc des anciennes manufactures royales de Villeneuve. Ce site est d'un intérêt européen pour les chauves-souris. Le Docob a été validé en 2013.

L'animation de la démarche requiert un poste de chargé de mission à 90%.

Reçue en Préfecture et
rendue exécutoire le :

Dans ce cadre, le Syndicat mixte s'assure de la mise en œuvre du programme d'activité selon les directives suivantes :

- Maintenir les milieux ouverts : cet objectif est déterminant pour la majeure partie des espèces d'oiseaux et des chiroptères et implique un travail conséquent avec les éleveurs pour étendre les surfaces pâturées.
- Maintenir une mosaïque de milieux, des activités agricoles diversifiées et encourager les pratiques agroenvironnementales : l'usage de produits phytosanitaires s'avère néfaste pour les populations d'oiseaux et les chiroptères associés aux milieux cultivés. Des mesures permettent d'encourager des pratiques économes en produits phytosanitaires et plus favorables à l'environnement.
- Animer, communiquer et concerter : l'animation et la communication sont des leviers importants pour la conservation de la nature via la sensibilisation des différents acteurs (techniciens, élus, grand publics, prestataires). Une animation visant la présence de chiroptère dans le bâti peut être déterminante pour ces espèces. La période d'animation conséquente du site Natura 2000 amène également à diffuser les connaissances acquises par les actions de conservation précédentes.
- Suivre et améliorer les connaissances scientifiques : le syndicat est chargé de programmer les inventaires et les suivis des espèces de faune protégés.

Affichée le :

Entre 2010 et 2015, le Syndicat a permis la signature de contrats avec 29 agriculteurs sur une surface de 1 200 ha pour une somme de 550 000 €. Sur 2016 et 2017, 150 000 € supplémentaires ont été obtenus. En 2017, 3 nouveaux contrats ont été signés (2 éleveurs et 1 viticulteur).

Pour l'animation des DOCOB Salagou et Villeneuve, le plan de financement du 1er avril 2018 au 31 mars 2019 est le suivant :

- Montant global prévisionnel : 52 376,39 € TTC
- Dont 52376,39 TTC (100%) de subvention DREAL-Europe-Région LR

Toutefois, ce plan de financement peut évoluer du fait de la restructuration des fonds Natura 2000. Il convient donc de me donner la possibilité de modifier ce plan (quand celui-ci est inférieur au montant délibéré) sur simple décision.

ARRIVÉ LE :

19 DEC. 2017

SOUS PRÉFECTURE LOUVECIENNE

Le Comité Syndical,
Le rapporteur entendu,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le comité syndical

VALIDE le plan de financement tel que présentés,

EMET des réserve à la signature de l'avenant au Contrat à Durée Déterminée de la chargée de mission Natura 2000 pour repousser la fin de son contrat initialement prévu le 31 décembre 2018 au 31 mars 2019,

AUTORISE la Présidente à solliciter les financeurs tels que l'Europe, la Région et l'Etat pour subventionner cette opération.

Pour Extrait Conforme,
A Clermont l'Hérault, le 8 décembre 2017



The image shows a circular stamp with the text "Syndicat mixte Grand Saouz" around the top edge and "18, avenue de la République - 34100 Clermont l'Hérault" around the bottom edge. In the center of the stamp, it says "La Présidente" and "Marie-PASSIEUX". A handwritten signature in black ink is written over the stamp, crossing through the text.